



Société d'Encouragement du Sport Nautique

créée en 1879

Ile des loups, face au 1, quai du port

94130 Nogent sur Marne

Tél 01 43 24 38 06 – e-mail : encouaviron@free.fr

N° SIRET 785 740 325 000 10 - Agrément n° 13328

Adhésion , renouvellement ADULTES, saison sportive 2023/24

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter ma demande d'admission / de renouveler mon adhésion à la Société d'Encouragement du Sport Nautique :

Nom :		Date naiss.	
Prénom :			
Adresse voie 1			
Adresse voie 2			
Ville		Code Postal	
Tél. Domicile		Tél portable	
e-mail			

Les informations fournies ci-dessus seront exploitées par l'Encou à des fins de fonctionnement interne : en donnant votre adresse e-mail, vous en autorisez l'utilisation pour recevoir les courriels d'information de l'association.

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 06/01/1978 (article 27), vous bénéficiez d'un droit de consultation et de rectification des données. Ce droit peut être exercé directement auprès des responsables de l'association

Montant des cotisations pour la saison 2023-2024 :

CATEGORIES :	PREMIERE ADHESION :		ou RENOUELEMENT :	
Jeunes adultes loisirs (2002-05 + étud.99-01)	490		425	
Jeunes adultes compet (Liste Comm. Sportive)	515		450	
Senior A (2001 et -)	720		600	
Athlète de Haut Niveau	200		200	
Membre supporter	100		100	
Garage personnel	170		170	
Vestiaire personnel	60		60	
Report				
Sous-Total :				
Don				
TOTAL :				

Les dons faits à la société en sus des cotisations ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu. Des certificats fiscaux seront délivrés aux donateurs.

Les cotisations réglées en retard subiront les majorations prévues à l'article 3 du règlement intérieur.

Pour les nouveaux sociétaires : j'ai eu envie de rejoindre l'Encou suite à : ☐ Stage ☐ réseaux sociaux, ☐ banderoles, ☐ Flyers et/ou affiches, ☐ Par le biais d'amis/familles, ☐ Site internet, ☐ Portes ouvertes, ☐ Autres : _____

Déclarations :

(a remplir qu'il s'agisse d'une 1ère inscription ou d'un renouvellement)

Je soussigné(e) _____ :

- certifie que je sais parfaitement nager,
- accepte le règlement intérieur (consultable sur demande),
- autorise l'utilisation d'images de la personne inscrite lors de la communication des activités de l'association,

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions suivantes :

- Pour les mineurs encadrés par un entraîneur, le Club est ouvert les mardi-jeudi de 14h00 à 20h00, les mercredis, vendredis et samedis de 8h00 à 20h00 et le dimanche de 8h00 à 13h30.
- Pour les seniors confirmés (compétition ou loisir), le Club est ouvert du mardi au samedi de 8h00 à 20h00, et le dimanche de 8h00 à 13h30.
- En tout état de cause, le club est fermé les dimanche après-midi et le lundi.
- La responsabilité du club ou de ses entraîneurs diplômés (salariés ou non) ne saurait être engagée pour toute sortie sur un bateau du club ou privé qui serait effectuée en dehors de la présence de ces mêmes entraîneurs.
- Les sociétaires ne sont pas autorisés à sortir seuls sur la Marne en bateau sans que leur capacité à ramer et à se déplacer seul sur l'eau ait été expressément reconnue par un entraîneur diplômé.

Date et signature :

Précédées de la mention

« lu et approuvé »

Documents à fournir en complément de cette fiche d'inscription :

- ☐ Le règlement par chèque (à l'ordre de SESN), par virement, ou sur le site www.encouvaviron.fr
Au besoin, le règlement peut être fait en 2 ou 3 fois. Dans ce cas, merci de faire parvenir l'ensemble des chèques en même temps que cette fiche d'inscription, en indiquant au dos la date d'encaissement souhaitée pour chaque chèque. (Au plus tard, janvier 2024).
- ☐ 1 photos d'identité

Certificats médicaux à fournir par les pratiquants majeurs :

En pratique « loisir », les pratiquants majeurs doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron datant de moins d'un an lors de la prise d'une première licence à la FFA.

Les saisons suivantes, si la licence est prise sans discontinuité, il est simplement demandé aux pratiquants de répondre à un questionnaire de santé QS Sport - CERFA N°15699*01 et, en cas de réponse négative à toutes les questions, de fournir au club une attestation selon le modèle fédéral. (Disponibles sur le site du Club www.encouvaviron.fr)

En cas de réponse positive à une seule question, le pratiquant s'engage à obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron en fournissant au médecin le questionnaire renseigné. Le certificat médical présenté au club doit dater de moins de 6 mois.

Pour pratiquer en compétition, les licenciés majeurs doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron en compétition, datant de moins d'un an.

La production de ce certificat médical est obligatoire toutes les 3 saisons.

Les saisons intermédiaires, **si la licence est prise sans discontinuité**, il est simplement demandé aux licenciés de répondre à un questionnaire de santé QS Sport - CERFA N°15699*01 et, en cas de réponse négative à toutes les questions, de fournir au club une attestation selon le modèle fédéral. (Disponibles sur le site du Club www.encouvaviron.fr)

En cas de réponse positive à une seule question, le pratiquant s'engage à obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron en compétition en fournissant au médecin le questionnaire renseigné. **Le certificat médical présenté au club doit dater de moins de 6 mois.**

L'ensemble des documents doit être adressé au club : SESN, Ile des Loups, face au 1 quai du port, 94130 Nogent sur Marne. Tout dossier incomplet sera renvoyé.